

## LES ENTREPRISES FOURNISSANT LA DÉFENSE EN 2011

En 2011, près de 30 000 unités légales ont fourni pour 13,5 milliards d'euros de biens et services au ministère de la Défense, hors achats transitant par des centrales d'achat. 80% des versements sont liés à l'équipement et la préparation des forces, en relation avec des unités principalement industrielles et souvent de grande taille.

### RÉPARTITION DES PAIEMENTS AUX UNITÉS MARCHANDES, SELON LEUR ACTIVITÉ PRINCIPALE ET LEUR TAILLE

En 2011, les grandes entités reçoivent l'essentiel des paiements versés aux unités marchandes enregistrées sur le territoire national, particulièrement les industries (voir les définitions de ces concepts en fin de document).

Parmi les 30 000 unités identifiées, 24 200 ont reçu moins de 50 000 euros, pour l'année entière. Outre les soldes d'opérations antérieures, ce phénomène tient à la structure des achats : travaux de construction, opérations de négoce, services à façon, activités destinées à des fonctions administratives ou à des personnes. Dans ce contexte, 24 600 PME et PMI font l'objet d'un paiement répertorié dans Chorus. Ces paiements représentent 11% du total, soit 1,5 milliards d'euros en 2011.

50% des paiements totaux vont à 13 unités de grande taille : 6,8 milliards d'euros en 2011. Pourtant les PME-PMI ne sont pas exclues des gros paiements : 220 ont reçu plus d'1 million d'euros en 2011.

**Tableau 1 : Répartition des paiements 2011 par activité principale et taille de l'unité**

Paiement 2011 en millions d'€	Industries (C1 - DE)	Services aux entreprises (MN JZ KZ)	Autres activités	Total
Unités de taille intermédiaire ou grande	8 962	1 282	1 690	11 934
PME-PMI	421	300	813	1 534
<b>Toutes unités</b>	<b>9 382</b>	<b>1 582</b>	<b>2 503</b>	<b>13 468</b>
Rappel 2010	9 404	1 518	2 331	13 253

Champ : paiements TTC hors titre II, unités marchandes  
Source : Chorus, retraitement OED/DAF

Par rapport à 2010 (Ecodef n°55), le nombre des unités se réduit un peu et 40% d'entre elles ne sont pas présentes les 2 années. Plus les unités sont grandes, plus elles sont pérennes dans les achats du ministère. Les paiements aux unités présentes 2 années de suite sont aussi plus importants que ceux des unités renouvelées : 96% des paiements leur sont versés.

11000 PME-PMI sont devenues fournisseurs du ministère en 2011, quand 9000 autres ont cessé de l'être. Simultanément les paiements ont augmenté de 11%. Pour les unités présentes une seule année, l'impact le plus important se situe dans les activités de la construction et des transports.



Isabelle GUERIN-RATON  
attachée de l'Insee à l'OED

L'observatoire économique de la défense diffuse Ecodef par messagerie électronique (format pdf).

Si vous êtes intéressés par cette formule, veuillez adresser votre courriel à :

[daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intra.def.gouv.fr)

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur :

Internet >  
[www.defense.gouv.fr/sga](http://www.defense.gouv.fr/sga)

Intranet >  
[www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)

ou sur simple demande à

SGA/Com au 01 42 19 77 46





•••

55% des PME-PMI restent fournisseurs les 2 années de suite. Pour celles-ci, les paiements 2011 sont supérieurs de 13% à ceux de 2010 : le négoce absorbe une grande partie de cette augmentation, avant les industries diverses (dont la maintenance).

Pour les unités de taille intermédiaire et grande, les paiements sont stables. Une partie des paiements pour les activités scientifiques et techniques est redistribuée des unités pérennes vers des unités renouvelées. Les fabricants de matériels de transport voient leurs paiements baisser de 7%, alors que les paiements aux pétroliers sont doublés.

## RÉPARTITION DES PAIEMENTS SELON LE PROGRAMME BUDGÉTAIRE

La loi organique dite LOLF décrit les dépenses de chaque ministère selon la nature de ses interventions. Un des échelons, **le programme budgétaire**, regroupe de très fines répartitions. Le ministère de la Défense dispose de programmes spécifiques, liés aux forces militaires (144, 146, 178, 212), à la gestion des anciens combattants et du lien à la nation (167, 169).

La majorité des unités ne s'intègrent que dans un seul programme. Pour les plus grandes, en revanche, dans les domaines industriels spécifiques et les unités gérant des réseaux (énergie, communication) la multiplication des programmes est fréquente.

**Tableau 2 : Répartition des paiements par programme, unités marchandes**

Programme ou compte d'affectation spéciale	Montant en millions d'€	En % du total
<b>146 - Équipement des forces</b>	<b>6 095</b>	<b>45%</b>
178 - Préparation et emploi des forces	4 464	33%
212 - Soutien de la politique de défense	1 333	10%
144 - Environnement et prospective de la politique de défense	777	6%
Autres	799	6%
<b>Ensemble des unités</b>	<b>13 468</b>	<b>100%</b>

**Champ** : paiements TTC hors titre II, unités marchandes  
**Source** : Chorus, retraitements OED/DAF

## NATURE DES UNITÉS

Dans Chorus 2011, l'unité la plus souvent rencontrée (62% des cas) est une PME recevant moins de 50 k€ d'un programme unique (178 ou 212 souvent). 1/3 est un commerçant. Cet archipel de petites entreprises représente 4 entreprises

renouvelées sur 5 dans les paiements de Chorus et 9 PME-PMI sur 10 renouvelées. Inversement, elles ne représentent qu'1 unité sur 2 présentes les 2 années. Les entreprises du bâtiment sont particulièrement touchées. Les 2400 PME-PMI recevant des paiements faibles mais de plus d'un programme sont un peu mieux loties, le paiement étant deux fois plus élevé en moyenne.

**Tableau 3 : Répartition des paiements aux PME-PMI selon le mode de paiement et l'activité**

	PME-PMI		Paiement < 50 k€				Paiement de 50 k€ ou +	
			Liées à 1 programme		Liées à 2 programmes ou +		MC	Nombre
	MC	Nombre	MC	Nombre	MC	Nombre	MC	Nombre
C3 C4 C5 MN	616	7 503	38	5 525	11	774	567	1 204
BTP	428	4 809	35	3 029	8	442	385	1 338
Commerce	276	7 651	27	6 225	10	816	240	610
<b>Total</b>	<b>1 534</b>	<b>24 573</b>	<b>119</b>	<b>18 504</b>	<b>33</b>	<b>2 390</b>	<b>1 380</b>	<b>3 616</b>
<b>Paiement moyen</b>	<b>62 k€</b>		<b>6 k€</b>		<b>14 k€</b>		<b>382 k€</b>	

**Champ** : paiements TTC hors titre II, unités marchandes  
**Source** : Chorus, retraitements OED/DAF

À l'autre extrémité du spectre, 80% des montants les plus importants sont canalisés par 180 unités. La moitié a une activité principale incluant la production d'armement. Les autres sont des distributeurs de carburants, des transporteurs ou des acteurs de la sphère informatique. Pour la plupart, ils sont financés par plusieurs programmes.

Entre ces deux extrêmes, les unités se répartissent à peu près également entre le bâtiment, les négociants (intermédiaires et grossistes), les industries de toute nature (mais dominées par les activités C3, C4 et C5), et des services rendus aux entreprises (sécurité, ingénierie, études techniques) ou aux personnes.

La spécialisation de chaque programme induit le recours à des catégories d'unités très différentes, d'un programme à l'autre, en termes d'activité principale et de taille.

L'équipement militaire est le deuxième poste de dépense du ministère de la Défense, après les rémunérations.

Les biens militaires comprennent les matériels de transport (naval, aéronautique, spatial et véhicules de combat), les armes et munitions, ainsi que les matériels de haute technologie de l'information et de la communication ; la sphère militaire est complétée par la maintenance des matériels, ainsi que les services liés à la production de ces biens, tels qu'analyses techniques et recherche. La majorité de la recherche est publique.

Le financement de l'équipement militaire est principalement assuré via le **programme 146**. L'essentiel des paiements va à de grandes unités incluant les activités produisant de l'armement. 9 grandes unités sur 10 sont également tributaires d'autres programmes (178 et 212).

**Tableau 4 : Répartition des paiements par programme et taille d'unité**

	PGM 146	PGM 178	PGM 212	Autres	Total
Unités de taille intermédiaire ou grande	5 931	3 771	840	1 393	<b>11 934</b>
PME et PMI	164	693	493	184	<b>1 534</b>
<b>Total</b>	<b>6 095</b>	<b>4 464</b>	<b>1 333</b>	<b>1 577</b>	<b>13 468</b>

**Champ** : paiements TTC hors titre II, unités marchandes  
**Source** : Chorus, retraitement OED/DAF

Quand il ne contribue pas à l'équipement militaire, le **programme 178** finance le transport, y compris les services portuaires et aéroportuaires, le commerce des produits pharmaceutiques et des véhicules hors blindés de combat, etc.

Cela se traduit à la fois par de très gros paiements, d'une part, pour les transports, et d'autre part, par un émiettement de factures diverses et variées : 9 paiements sur 10 sont inférieurs à 50 k€. C'est le programme qui verse le moins de paiements de taille moyenne, en particulier dans le commerce et les activités diverses.

Finançant principalement les objectifs immobiliers, les domaines où le **programme 212** est le plus présent sont la construction et les services liés : le négoce et l'industrie des matériaux de construction, les services d'architecture, agences immobilières, sécurité et nettoyage, espaces verts... En raison des activités sollicitées, 3 unités sur 5 sont payées via ce seul programme. Les paiements sont très faibles en moyenne vers les unités recevant des paiements d'un seul programme : 6 fois moins que les autres unités pour les PME-PMI et 34 fois pour les grandes unités.

**80% des paiements proviennent des programmes d'équipement, de préparation et d'emploi des forces.**

#### Le programme 146 : équipement des forces

Dans Chorus, l'essentiel des paiements de ce programme va à des unités de l'industrie spécifique ou de services spécialisés, pour 5,7 milliards d'euros.

Contribuant à **63% des acquisitions** auprès d'unités produisant des biens et services liées à l'**équipement militaire**, le programme 146 effectue les 3 plus gros versements individuels de l'ensemble de l'année 2011. Pour 2 milliards d'euros au total.

**80% du montant total est versé à 18 unités**, dont aucune PME-PMI.

Seuls 6% du budget de ce programme vont à des unités ayant des activités non spécifiques, telles le commerce et la construction. Assez peu nombreuses, les unités qui bénéficient des paiements du programme 146 sont également plus grandes que pour l'ensemble des programmes.

•••7

**Tableau 5 : Programme 146 - Répartition des paiements selon l'activité principale du bénéficiaire**

Activité principale de l'unité	Montant en millions d'€
C3 fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines	1 553
C4 fabrication de matériels de transport	2 626
C5 fabrication d'autres produits industriels	1 198
MN activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien	361
Autres activités (y compris informatique, carburants)	357
<b>Ensemble du programme 146</b>	<b>6 095</b>
<b>Activités spécifiques = C3 C4 C5 MN</b>	<b>5 738</b>
	<i>Dont PME et PMI</i> 91
<b>Autres activités (y compris informatique, carburants)</b>	<b>357</b>
	<i>Dont PME et PMI</i> 73

**Champ** : paiements TTC hors titre II, unités marchandes

**Source** : Chorus, retraitements OED/DAF

Les activités industrielles spécifiques (C3 C4 C5) sont financées majoritairement par les programmes 146 et 178 : les paiements correspondants sont respectivement de 5,7 et 3 milliards, maintenance comprise. Les services spécialisés (MN) et les industries spécifiques financées par d'autres programmes reçoivent 2,2 milliards.

764 PME-PMI sont impliquées dans les activités spécifiques, pour 1331 dans des activités non spécifiques : le paiement moyen est double dans la première catégorie de ce qu'il est dans la seconde.

2 unités sur 3 reçoivent un versement émanant d'un autre programme ou plus.

#### Le programme 178 : préparation et emploi des forces

Dans les unités intermédiaires et grandes, les paiements moyens sont 2 fois plus faibles que ceux versés via le programme 146 : c'est la visualisation du partage du financement des biens par plusieurs programmes. Pour une unité donnée, ce qu'un

programme finance à 60%, un deuxième le financera à 30%, le dernier à 10%. Typiquement, c'est ce qui est observé dans le domaine des industries navales, aéronautiques, armes et munitions, matériels électroniques pour la navigation, les communications. Les achats à ces industries sont majoritairement financés par le programme 146, secondairement par le programme 178. C'est l'inverse qui se produit avec la maintenance.

Plus de 15 000 PME sont concernées par le programme 178 : 4 sur 5 ne sont en relation qu'avec ce seul programme. Ainsi, **une PME sur 2 qui a bénéficié d'un paiement du ministère de la Défense en 2011 l'a reçu via le programme 178 exclusivement**. Aucun autre programme ne se trouve dans cette situation.

Une unité sur trois concernées par les biens et services standard est un négociant hors vente au détail : il est possible que les intermédiaires pour certains biens industriels contribuent à la production d'un bien militaire, ou à sa maintenance.

**Tableau 6 : Programme 178 - Répartition des paiements selon l'activité principale du bénéficiaire**

Activité principale de l'unité	Montant en millions d'€
C3 + C4 + C5 : industries électriques, matériels de transport, autres produits industriels	2 609
FZ construction + DE industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	287
GZ commerce (tous produits) - réparation d'automobiles et motocycles	451
HZ transport et entreposage	417
JZ information et communication (informatique)	135
MN activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien	445
Autres activités	120
<b>Ensemble du programme 178</b>	<b>4 464</b>
<b>Activités spécifiques = C3 C4 C5 MN</b>	<b>3 054</b>
	<i>Dont PME et PMI</i> 345
<b>Autres activités</b>	<b>1 410</b>
	<i>Dont PME et PMI</i> 348

**Champ** : paiements TTC hors titre II, unités marchandes

**Source** : Chorus, retraitements OED/DAF



### Le programme 212 : soutien de la politique de défense

Les activités liées au bâtiment comportent : les activités de la construction, les activités immobilières, le négoce de détail et interentreprises de matériaux de construction et de décoration, les services des architectes, géomètres, la sécurité et l'entretien des bâtiments, espaces verts, les services de déménageurs, la location et l'achat de machines pour la construction, la

fabrication des éléments de bâtiments (charpentes, portes, serrures) et de décoration, les industries de la pierre. 109 activités sont ainsi reprises (1 poste sur 6 de la NAF présents dans la base Chorus).

Les autres activités recouvrent aussi bien des dépenses pour des services techniques, des factures de carburant, l'achat et l'entretien de véhicules de tourisme et de camions, du matériel de bureau, de l'habillement.

**Tableau 7 : Programme 212 - Répartition des paiements pour le bâtiment et les autres activités**

	Activités «bâtiment»		Autres activités		Ensemble	
	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€	Nombre	Montant M€
Grandes et intermédiaires		473		367		840
PME-PMI	4 740	383	3 836	110	8 576	493
<b>Toutes tailles</b>		<b>856</b>		<b>477</b>		<b>1 333</b>
<b>PME reliées à ce seul pgm</b>	<b>39%</b>	<b>14%</b>	<b>51%</b>	<b>16%</b>	<b>44%</b>	<b>15%</b>

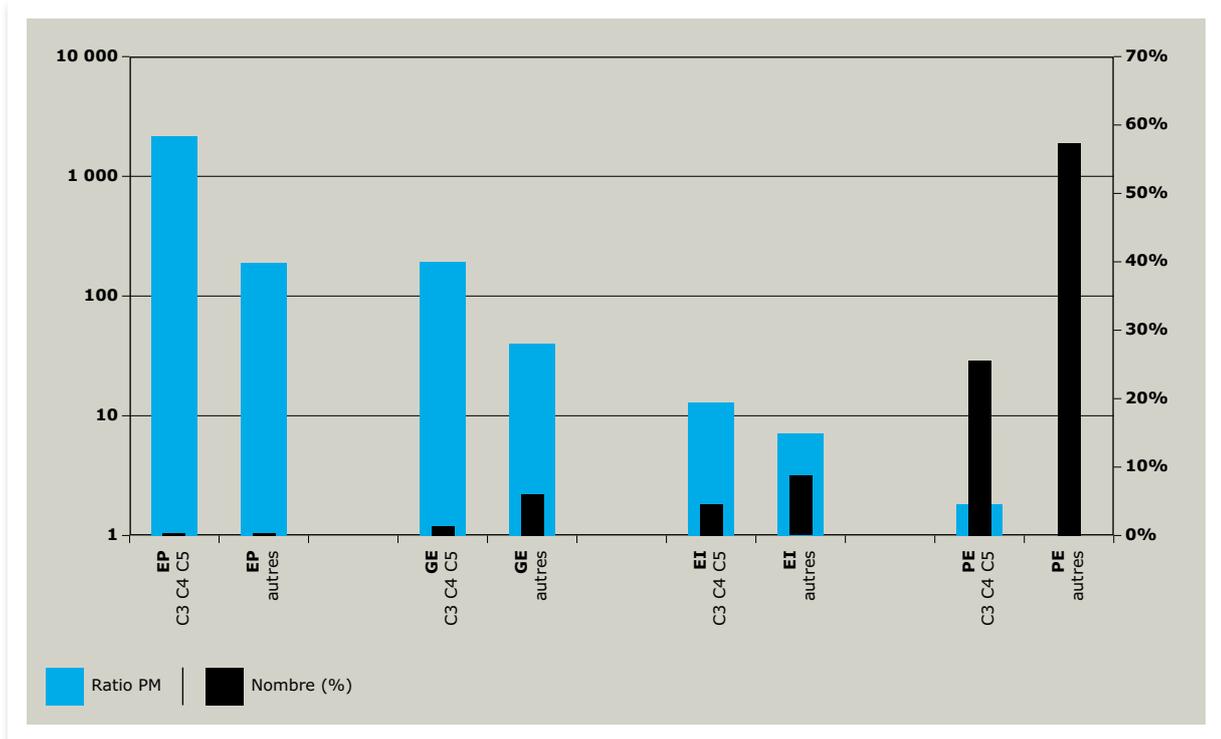
**Champ** : paiements TTC hors titre II, unités marchandes  
**Source** : Chorus, retraitement OED/DAF

## CONCLUSION

La concentration des paiements pour certaines activités et programmes se lit dans toutes les dimensions. Le paiement moyen aux unités majoritairement détenues par l'Etat est 1000 fois plus important que celui versé à une PME-PMI.

Le type d'activité accroît aussi l'importance des relations d'une unité aux commandes du ministère. L'écart se creuse considérablement, dans toutes les catégories de taille, pour les industries incluant la fabrication des matériels de transport, des matériels de communication et navigation, leur maintenance, la fabrication des armes, les activités spécialisées, comparées aux autres activités.

**Graphique 1 : Le rapport entre le paiement moyen d'une unité à capitaux publics prédominants des activités C3 C4 C5 MN est de 2200 avec celui d'une PME des autres activités (pris comme base)**





## QUELQUES DÉFINITIONS ET UN CHAMP : LES UNITÉS DE 3 TAILLES, DÉCLINÉES SELON 600 ACTIVITÉS PRINCIPALES

L'exploitation des paiements effectués en 2011 permet d'isoler les versements aux unités légales marchandes (c'est-à-dire hors administrations et unités assimilées). Leur caractérisation repose sur le statut juridique et l'activité principale, tels que décrits dans la base Sirène gérée par l'INSEE. L'entreprise s'entend théoriquement comme le groupe ou l'unité légale totalement indépendante (acceptation classique) ; la notion de PME-PMI définit des entreprises mais le terme est conservé ici pour des raisons pratiques.

L'analyse présentée ici considère l'**activité principale** des unités (APE) et non les produits qu'elles ont engendrés. L'activité principale qu'un producteur de biens et services exerce est définie par les branches dans lesquelles il intervient. Fondée sur les enquêtes auprès des entreprises, elle est déclarative. La nomenclature de référence est la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) révision 2 (active depuis 2008).

Isoler les unités impliquées dans la fourniture d'armement n'est pas possible par l'APE. Néanmoins les achats du ministère aux entreprises de certaines activités sont de l'équipement militaire. Le poids massif de ces achats dans le poste de nomenclature qui les inclut permet d'analyser certains postes de la NAF d'un point de vue particulier.

**Les activités incluant la production de ces biens et services** sont, au niveau 17 de la NAF : **C3** fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines, **C4** fabrication de matériels de transport, **C5** fabrication d'autres produits industriels, **MN** activités spécialisées, scientifiques et techniques, activités de services administratifs et de soutien.

L'informatique est exclue de ce champ (JZ), car son usage est aussi bien administratif que destiné à la défense. Les pétroliers posent les mêmes problèmes ; de plus, les raffineurs sont classés en industrie (C2) et les distributeurs de carburants en commerce (GZ).

Les unités sont classées **selon leur taille** : les critères en sont le chiffre d'affaires, l'effectif salarié, le total de bilan et les participations. **PME-PMI** : unité de moins de 250 salariés, déclarant un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 50 millions d'euros, ou de total de bilan ne dépassant pas 43 millions d'euros et dont le patrimoine est majoritairement non détenu par une ou plusieurs unités de taille supérieure (auquel cas elle est classée dans la taille de l'unité détentrice). **Entreprise de taille intermédiaire (ETI)** : unité ayant de 250 à 4999 salariés ou de chiffre d'affaires ne dépassant pas 1,5 milliards d'euros, ou de total de bilan ne dépassant pas 2 milliards, et dont le patrimoine est majoritairement non détenu par une ou plusieurs unités de taille supérieure. **Grande entreprise** : autres cas.

Les unités sont traitées individuellement, qu'elles appartiennent à un groupe ou pas.

**Les paiements sont enregistrés TTC** alors que les unités déclarent des chiffres d'affaires hors taxe. Les flux décrits dans l'appli Chorus retracent les paiements effectués auprès d'une unité, qu'elle ait effectué la prestation ou fait appel à un sous-traitant. De même, les unités appartenant à des groupes sont enregistrées hors consolidation.

Isabelle GUERIN-RATON

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)  
14 rue Saint Dominique • 75700 Paris SP 07  
Pour vous abonner > Méli : [daf.oed.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intradef.gouv.fr)  
Rédacteur en chef : Marc-Antoine Kleinpeter

Conception graphique et réalisation > © Pascal Illic - SGA/com 2013  
Impression > SGA/SPAC/PGP - Tél : 01 42 19 40 91  
ISSN 1293-4348

